

Prise de position : Promotion, reconnaissance et visibilité du bénévolat

Adoptée par l'Assemblée des délégué*es le 23.03.2024

1. Introduction

Dans le présent document, le Conseil suisse des activités de jeunesse (CSAJ) définit sa position sur le thème de la promotion, de la reconnaissance et de la visibilité de l'engagement bénévole des enfants, des jeunes et des jeunes adultes. Le document de position se base sur le papier politique "Engagement bénévole". Alors que le papier politique expose la position fondamentale du CSAJ sur le sujet, le présent document de position formule des revendications politiques concrètes.

2. Position

- a) Le CSAJ et ses MOI (organisations membres) demandent une stratégie fédérale de promotion de l'engagement bénévole ainsi qu'un centre de coordination national.
- b) Le CSAJ et ses MIO demandent la suppression des obstacles administratifs et juridiques.
- c) Le CSAJ et ses MIO demandent que l'engagement bénévole soit rendu visible.
- d) Le CSAJ et ses MIO demandent la reconnaissance publique de l'engagement bénévole.
- e) Le CSAJ et ses MIO demandent un droit au congé-jeunesse.

3. Argumentation

- a) Stratégie fédérale pour la promotion de l'engagement bénévole

Le CSAJ et ses MIO demandent la collaboration des acteur*ices (organisations sportives, musicales, de personnes âgées, de santé, de protection de l'environnement, etc.) dans le domaine de l'engagement bénévole et s'engagent pour qu'un centre de coordination fédéral soit créé. Car les défis sociaux exigent des réponses communes et partenariales de la part de l'État, de l'économie et de la société civile.

Il faut en outre une stratégie nationale qui permette d'encourager systématiquement l'engagement bénévole en collaboration avec les cantons, les villes et les communes. La stratégie nationale doit reposer sur des bases scientifiques. Les investissements dans la recherche autour du champ thématique de l'engagement volontaire doivent être augmentés. En effet, les bases scientifiques peuvent souligner l'importance du bénévolat.

- b) Suppression des obstacles administratifs et juridiques

Le CSAJ et ses MIO demandent un accès à bas seuil et une suppression des obstacles à l'engagement bénévole. Les obligations d'autorisation et de déclaration existantes doivent être supprimées dans la mesure du possible pour l'engagement bénévole formel. Les extraits spéciaux du casier judiciaire pour particuliers qui doivent être exigés pour contrôler d'éventuelles interdictions professionnelles (qui s'appliquent également à l'engagement bénévole) doivent être délivrés gratuitement et avec peu de charges administratives. L'espace public et privé doit pouvoir être mis à disposition de manière simple et non bureaucratique pour les activités de loisirs organisées dans le cadre d'engagement bénévole. Les exigences formelles pour les demandes de financement (p. ex. dans le cadre de l'Office fédéral des assurances sociales pour la loi sur

l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse, en particulier les articles 8 et 9) doivent être simplifiées afin que les organisations bénévoles sans structures rémunérées puissent également y faire face (KJFA - Admin.ch, Benevol.ch 2020).

c) Visibilité de l'engagement bénévole

Le CSAJ et ses MIO demandent que l'engagement bénévole soit visible. L'engagement bénévole se fait souvent en silence. Le fait de le rendre visible et de le valoriser renforce les bénévoles dans leur travail et incite les autres à faire de même. Les organisations qui travaillent avec des bénévoles doivent intégrer l'engagement bénévole dans leur charte. Les rôles, les tâches, les compétences et les obligations des bénévoles et des employé*es rémunéré*es doivent être clairement définis et différenciés. Les engagements bénévoles doivent être évalués quantitativement et qualitativement et publiés sur les canaux de communication de l'organisation. C'est la base d'une visibilité pertinente de l'engagement bénévole.

d) Reconnaissance de l'engagement bénévole

Le CSAJ et ses MIO demandent que les qualifications acquises dans le cadre de l'engagement bénévole soient reconnues par les acteur*ices de la société, en particulier par les employeur*euses et les institutions de formation. En s'engageant bénévolement, les adolescent*es et les jeunes adultes acquièrent de précieuses qualifications. Ils prennent par exemple des décisions stratégiques, organisent de grands événements, gèrent des budgets considérables, recrutent des collaborateur*rices pour le secrétariat de leur organisation, assument des responsabilités et acquièrent ainsi de précieuses compétences clés. Les compétences acquises par le biais de l'engagement bénévole doivent être affichées et confirmées de manière conséquente par les organisations et les associations. Le Dossier bénévolat ou d'autres attestations constituent à cet égard des leviers importants. Il faut veiller à une formulation qui soit également comprise par les personnes externes. Les responsables des ressources humaines et les expert*es doivent reconnaître les compétences transférables acquises grâce à l'engagement bénévole qui sont intéressantes pour le monde du travail et en tenir compte dans le processus de candidature.

e) Développer le congé-jeunesse

Le CSAJ et ses MIO s'engagent en faveur du congé-jeunesse (art. 329e CO). L'acquisition de compétences rendue possible par l'engagement bénévole ne doit être fermée à aucune couche de la population (principe de l'égalité des chances). De plus, les associations de jeunesse sont tributaires de la participation des enfants et des jeunes de toutes les couches de la population. Le CSAJ et ses MIO demandent donc que le congé-jeunesse soit prolongé et que sa rémunération soit accordée. De plus, le droit au congé-jeunesse doit être accordé à tou*tes les jeunes, indépendamment de leur situation en matière de formation ou de travail.

4. Prochaines étapes

Le CSAJ va renforcer son rôle de porte-parole des organisations membres et de visibilité de leur engagement, ainsi que son rôle de coordinateur. Cela se fera notamment par le biais des leviers mentionnés comme le "Dossier bénévolat". Le projet de promotion, reconnaissance et visibilité de l'engagement bénévole, qui aura lieu en 2026, doit notamment servir à promouvoir et à rendre visible l'engagement dans les organisations membres. En outre, le CSAJ soutient le développement du congé-jeunesse.

5. Sources

- Office fédéral de la statistique. (2021). Enquête suisse sur la population active (ESPA). Modules travail non rémunéré. https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/themes-transversaux/mesure169_bien-etre/tous-indicateurs/societe/travail-benevole.html
- Office fédéral de la statistique (2018). MONET 2030 : travail bénévole. https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/developpement-durable/monet-2030/tous-selon-themes/16-paix172_justice-institutions/travail-benevole.html
- Münzel, Guido. (2004). Studie zum Bericht zur Freiwilligenarbeit in der Schweiz, Expertenbericht im Auftrag des Bundesamtes für Statistik, Neuenburg.
- Fedlex. 446.1. Loi fédérale sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes, LEEJ SR 446.1 – Loi fédérale du 30 septembre 2011 sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes (loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse, LEEJ) (admin.ch)
- Observatoire du bénévolat (2020). Lamprecht, M.; Fischer, A.; Stamm, H. Observatoire du bénévolat en Suisse 2020. Éditions Seismo, Zurich. <https://www.seismoverlag.ch/fr/daten/observatoire-du-benevolat-en-suisse-2020/> (consulté le 13.11.2023)
- Observatoire du bénévolat (2020). Fiche Engagement bénévole ou volontaire des 15 à 29 ans. Lamprecht, M.; Fischer, A.; Stamm, H. Observatoire du bénévolat en Suisse 2020. Éditions Seismo, Zurich. https://sgg-ssup.ch/wp-content/uploads/2021/06/Observatoire_2020_Fiches_15-29_ans.pdf. (Consulté le 13.11.2023)
- Benevol.ch (2020). Manifeste pour la promotion du travail bénévole Manifeste (benevol.ch) https://www.benevolat-fr.ch/fileadmin/Documents/1_Documents_importants/Autres/DIR_FA_bro_Manifest_f_Lay1.pdf (consulté le 13.11.2023)
- Ramos, Romualdo und Wehner, Theo (2015). Hält Freiwilligenarbeit gesund? Erklärungsansätze und kontextuelle Faktoren. In: Wehner, Theo und Güntert, Stefan. Psychologie der Freiwilligenarbeit. Berlin Heidelberg: Springer